



Comité des obstacles techniques au commerce

**NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE
DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES
AU COMMERCE**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>BELIZE</u>	
Nom de l'organisme à activité normative: Bureau de normalisation	
Adresse de l'organisme à activité normative: Power Lane Ministry of Works Compound P.O. Box 430 City of Belmopan, Cayo District Belize (Amérique centrale)	
Téléphone: +(501) 822 0446/7	Fax: +(501) 822 2571
Courrier électronique: tbtenquiry-belize@bbs.gov.bz	Internet: www.bbs.gov.bz
Type d'organisme à activité normative:	<input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Le Bureau de normalisation élabore des normes relatives aux aliments et aux produits connexes, aux carburants et aux lubrifiants, au tourisme et aux services apparentés, au transport et à la sécurité routière et à l'efficacité énergétique. Il cherche aussi à renforcer l'engagement des parties prenantes en mettant en place des activités de sensibilisation et un programme de mise en œuvre des normes.	
Date: 29 août 2017	